
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 433 DU 02 OCTOBRE 2019

portant nomination au Ministère des Affaires Sociales
et de la Microfinance.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
vu le décret n° 2018-064 du 28 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
sur proposition du Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 02 octobre 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance dans les fonctions ci-après :

- Directeur de l'Administration et des Finances :
monsieur **Daladier Caryl T. YEKPON** ;
- Directeur général du Fonds national de Microfinance :
monsieur **Abdou Rafiou BELLO** ;
- Conseiller technique aux Affaires administratives :
madame **Georgette Evelyne Amen Y. QUENUM** ;
- Conseiller technique au suivi des projets :
monsieur **Noah O. S. AGBAFFA-PADONOU**.

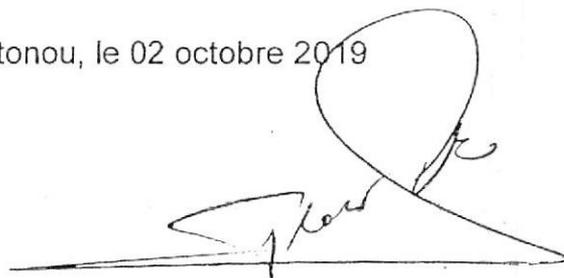
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

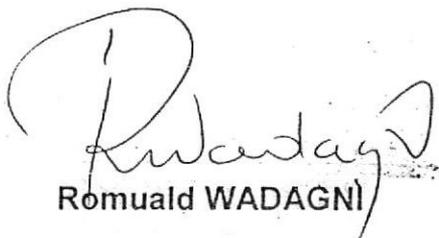
Fait à Cotonou, le 02 octobre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



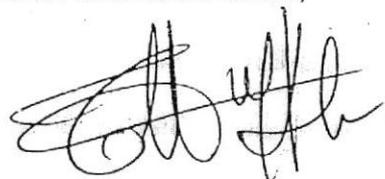
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Affaires Sociales
et de la Microfinance,



Véronique TOGNIFODE MEWANOU

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MASM 2 – AUTRES MINISTERES 22 – SGG 4
– INTERESSES 5 – JORB 1.